



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mars 2015 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA15 13 0034

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA15 13 0035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA15 13 0036

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Un (1) citoyen fait une intervention et il y a dépôt d'une résolution du Syndicat de la copropriété Le Novello, située au 4650, rue Jean-Talon Est, demandant au ministre des Transports de ne plus faire d'étude pour le projet d'implantation d'un tram-train sur la rue Jean-Talon Est et de finaliser les études de faisabilité déjà entamées pour le prolongement de la ligne bleue du métro. À 19 h 12, la période de questions est terminée.

CA15 13 0037

ACCEPTER L'OFFRE DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT) D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE-REVÊTEMENT 2015 POUR L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de mandater celui-ci pour la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des travaux relatifs à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1153693001

CA15 13 0038

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET DE SCÈNE CULTURELLE EXTÉRIEURE PERMANENTE AU PARC WILFRID-BASTIEN DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS D'IMMOBILISATIONS ENTOURANT LES CÉLÉBRATIONS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a réservé une somme de 15 000 000 \$ au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;

Le 2 mars 2015

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite contribuer aux festivités du 375e et offrir un legs significatif à ses citoyens qui permettra d'améliorer l'offre d'activités.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De déposer une demande de soutien pour le projet de scène extérieure permanente dans le cadre de l'appel de projets pour les célébrations du 375^e de Montréal – volet legs et de mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour le dépôt de la demande et le suivi du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1154227001

CA15 13 0039

ÉVÉNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2015 » - 28 MARS 2015, DE 20 H 30 À 21 H 30.

ATTENDU QUE l'événement « Une heure pour la Terre 2015 » aura lieu le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30;

ATTENDU QUE cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QUE plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 150 pays, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions et millions de personnes à travers le monde.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 » qui aura lieu le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30 et d'inviter les citoyens de Saint-Léonard à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1152248001



CA15 13 0040

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE DU CITOYEN 2015 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14279.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1153309006 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;

et ce, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2015, appel d'offres numéro 15-14279.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1153309006

CA15 13 0041

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RESTAURATION DE LA MAISON JOSEPH-GAGNON - CONTRAT NUMÉRO SP-78.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1152242002 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture pour la restauration de la maison Joseph-Gagnon, contrat numéro SP-78.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1152242002

CA15 13 0042

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES MÉCANIQUES-ÉLECTRIQUES AU PAVILLON LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO SP-84.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1152242003 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière, contrat numéro SP-84.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1152242003

CA15 13 0043

APPROUVER LE PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT DE SERVICES AVEC L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT POUR L'IMPLANTATION ET L'UTILISATION PAR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA GESTION ET LE SUIVI FINANCIER GOPENADMIN.

ATTENDU QUE dans un contexte de changements importants en matière de gestion de ressources financières à la Ville de Montréal, l'arrondissement souhaite améliorer ses outils de planification et de suivi de gestion budgétaire dans le but d'optimiser ses opérations courantes et de faciliter la consultation des informations budgétaires par l'ensemble des employés en ressources financières et les gestionnaires de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a développé, dans le cadre de son programme de développement informatique, une application de suivi financier, permettant la confection de prévisions budgétaires, complémentaires au système corporatif SIMON et du bureau d'affaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent propose aux arrondissements une entente de partenariat qui permet de bénéficier de cette application, d'assurer sa maintenance ainsi que la mise à jour quotidienne des données financières, provenant du système corporatif SIMON.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet d'entente de partenariat de services avec l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation et l'utilisation par l'arrondissement de Saint-Léonard du système d'information pour la gestion et le suivi financier GOpenAdmin. Cette entente comporte une dépense d'acquisition de 50 000 \$ et, par la suite, une dépense annuelle de 10 000 \$ pour un contrat de service.



D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1152409002

CA15 13 0044

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1152409003

CA15 13 0045

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1152409004

CA15 13 0046

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1154821002

Le 2 mars 2015

CA15 13 0047

RELEVER DE LEUR SECRET PROFESSIONNEL, POUR LES QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, LES AVOCATS ET NOTAIRES DE LA VILLE ET LES PERSONNES ENGAGÉES À CE TITRE EN VERTU D'UN CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNELS, DANS LE CADRE DU MANDAT CONFÉRÉ À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1153087015

CA15 13 0048

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-7 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2119).

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1153022005

CA15 13 0049

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-338 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), APPLICABLES DANS LES ZONES HABITATION H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 ET H12-03, LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ET DE L'AGRANDISSEMENT OU DE LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL H1 EXISTANT.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 février 2015;

Ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 2 février 2015.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 février 2015 et d'adopter le règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1153385002

CA15 13 0050

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-01/C10-43 - 6560-70, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 125 016 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 février 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-01/C10-43 visant à autoriser l'usage additionnel « bar » aux usages principaux « salle de réception » et « studio et école de danse », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6560-70, rue Jarry, lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Gilles Legault, arpenteur-géomètre, le 13 juillet 2007, et reçu le 4 février 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment commercial aux fins de l'usage additionnel « bar » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C10-43 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION III CONDITIONS

3. L'usage additionnel « bar » doit être exercé simultanément à l'usage principal « studio et école de danse ». Toute cessation de l'usage principal « studio et école de danse » entraîne la fin de l'usage additionnel « bar ».
4. L'usage additionnel « bar » doit s'exercer au deuxième étage.
5. Tout usage doit être confiné à l'intérieur du bâtiment.

Le 2 mars 2015

6. La superficie maximale occupée à des fins de préparation et vente de boissons alcooliques ne doit pas excéder 25 mètres carrés. Le présent article n'a pas pour objet de limiter la superficie maximale de consommation de boissons alcooliques.
7. Aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage additionnel « bar ».
8. Les dispositions du P.I.I.A. des articles 8.1.1 et 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886 s'appliquent à toute modification ou construction d'un bâtiment en lien avec l'usage additionnel « bar » sur le territoire identifié à l'article 1.
9. La demande de certificat d'autorisation doit être faite dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
11. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 18 mars 2015, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1153385007

CA15 13 0051

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 FÉVRIER 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153385006

CA15 13 0052

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JANVIER 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1150539002

CA15 13 0053

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - JANVIER 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1153385005

CA15 13 0054

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 19, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 mars 2015